

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

N° CP/2011/694 - **Gestion de déchets - 2311**
Plan départemental de prévention des déchets - Convention
d'application (première année)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets, de conclure avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) un premier contrat de performance avec comme objectifs la mise en oeuvre de la gouvernance du Plan, la réalisation d'un état des lieux de la prévention des déchets dans le département, la définition d'un plan d'actions sur les cinq ans de l'accord-cadre et le lancement de certaines actions
- approuve la convention d'application (première année) du Plan départemental de prévention des déchets, ainsi que ses annexes
- rappelle que dans le cadre du soutien financier de l'ADEME, un montant de 125 000 € a été inscrit au budget 2011, au titre de l'acompte pour la première année de la convention d'application, et affecté aux dépenses nouvelles en matière de prévention des déchets, pour la mise en oeuvre des opérations dont le détail figure en annexe 1 de la convention
- rappelle que le solde du soutien financier de l'ADEME, d'un montant de 125 000 €, sera inscrit au budget prévisionnel 2012, après remise du rapport d'activités de la première année, validé.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre l'ADEME et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-58626-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/10/11